

[illegible]

Le mandat est destiné uniquement aux transactions business-to-business. Vous ne bénéficiez pas d'un droit de remboursement par votre banque après le débit de votre compte, mais jusqu'à la date d'échéance vous avez le droit de demander à votre banque de ne pas débiter votre compte.

[illegible]

Nom du débiteur			
Adresse	Numéro	Rue	
Code postal		Localité	Pays

Signature du débiteur

**à compléter par le créancier.